

Ce projet rencontre l'approbation de tous. Ce projet RECOIT l'approbation de tous.
 Tant qu'à moi. QUANT à moi.
 Cette terre me rapporte assez pour vivre. Cette terre me rapporte assez pour me FAIRE
 VIVRE.

(Le Comité du Bulletin du Parler français)

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la Gazette officielle de Québec)

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Par un arrêté en conseil en date du 20 février 1912, M. Pierre Thériault, a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité du canton Leneuf, dans le comté de Saguenay.

Par un arrêté en conseil, en date du 16 mars 1912, M. Firmin Cormier a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité de la Pointe aux Esquimaux, dans le comté de Saguenay.

Par un arrêté en conseil, en date du 6 avril 1912, M. Cléophas Ranger, a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité du village de la Station du Côteau, dans le comté de Soulanges.

DELIMITATIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Par arrêté en conseil en date du 4 mars 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Baie Shawinigan, les biens-fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, comté de Saint-Maurice, les Nos 615 à 622 inclusivement, ainsi que la partie du lot 623 qui est comprise dans les limites de la municipalité rurale de Sainte-Flore, et les a annexés à la municipalité scolaire de Sainte-Flore.

Par un arrêté en conseil, en date du 11 mars 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Euphémie, comté de Bellechasse, les biens fonds ayant au cadastre officiel du canton Mailloux, les six premiers lots du rang est de la Rivière du Pin, et les a annexés à celle de Saint-Philémon, dans le même comté.

Par un arrêté en conseil en date du 30 mars

1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Philippe de Néri, comté de Kamouraska, les biens fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe de Néri, les Nos 124, 126 et 127 et les a annexés à celle de Saint-Pascal, même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet 1912.

ERECTIIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Par un arrêté en conseil en date du 18 mai 1911, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Lowe, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton de Lowe, dans le comté d'Ottawa, les Nos 44 à 56, inclusivement, du 2è rang; les Nos 41 à 56, inclusivement du 3è rang; les Nos 32 à 51, inclusivement du 4è rang; les Nos 20 à 51, inclusivement du 5è rang; les Nos 24 à 51, inclusivement, du 6è rang; les Nos 19 à 51, inclusivement du 7è rang; les Nos 19 à 45, inclusivement, du 8è rang; les Nos 26 à 36, inclusivement, ainsi que la moitié sud des Nos 37 et 38 du 9è rang; les Nos 28 et 29 du 10è rang, et a érigé ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Fieldville et Stagsbury."

Par un arrêté en conseil du 30 mars, 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, tout le territoire compris dans les limites assignées à la municipalité du village de Saint-Agapitville par proclamation du Lieutenant-Gouverneur en conseil en date du 10 août 1911; de plus, les lots Nos 208 à 213, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Agapit, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Agapitville", dans le même comté.